



POSTULAT

Auteur Anja Katharina Schmid, CSPO, Rainer Studer, CVPO, Malvine Moulin, PDCVr et Valentin Aymon, PS/GC

Objet Quelle stratégie pour lutter contre la violence domestique?

Date 15/12/2021

Numéro 2021.12.533

En Suisse, les actes de violence domestique représentent 40% des voies de fait. Ce taux atteint même 63% en termes d'homicides. Le canton du Valais envisage de prendre des mesures relatives à la violence domestique d'ici au 31 décembre 2022, ce qui, à notre avis, est nettement trop tard. En pareils cas, l'État n'a pas le droit d'attendre et doit prendre des mesures immédiates.

L'an dernier, le nombre de victimes de violences domestiques a augmenté de 10% en Valais, ce qui correspond à environ 81 nouveaux cas, sans que l'on sache exactement à combien se chiffrent les cas non recensés. Les femmes ne sont pas seules victimes de violences domestiques, les hommes et surtout les enfants le sont également. Pour une femme comme pour un homme, les réticences à se rendre à la police et à porter plainte sont encore très élevées, voire insurmontables pour certaines personnes.

En 2019, la Confédération a alloué trois millions de francs suisses pour lutter contre ce problème. Or ces trois millions correspondent plus ou moins au montant dont le canton de Genève aurait besoin à lui seul. Dans le canton du Valais, le budget s'élève à peine à CHF 800'000.-, ce qui s'avère nettement insuffisant: il faudrait au moins le double pour que les structures d'accueil et de prise en charge, qui sont aujourd'hui fortement sollicitées, puissent agir efficacement contre les violences domestiques.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'État d'élaborer une stratégie qui tienne compte de la hausse des cas de violence domestique. Il convient en outre d'allouer aux structures d'accueil et de prise en charge des moyens financiers leur permettant de répondre comme il se doit à cette multiplication des cas.